

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## DECISION n° 62/2024

### Finances Locales – Décision budgétaire

#### M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5217-10-6 ;

**VU** l'autorisation de l'Assemblée Délibérante autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans les limites suivantes de 7,5% en Fonctionnement et en Investissement (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

**VU** la délibération n°18/2024 approuvant le budget primitif de la commune du Palais-sur-Vienne pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder à un mouvement de crédit entre les chapitres 21838 opération 202 et 21838 opération 113 ;

**Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,**

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'autoriser le transfert des crédits suivants :

##### **INVESTISSEMENT**

Opération	Chap	Article	Libelles	DEPENSES	RECETTES
OP 113 : Matériel	21	21838	Autre Matériel informatique	5 700,00 €	
OP 202 : Tableaux interactifs des écoles	21	21831	Matériel informatique scolaire	-5 700,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**ARTICLE 2 :** il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

**ARTICLE 3 :** le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 24 mai 2024

Ludovic GERAUDIE,  
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 31/05/2024

Publié le : 31/05/2024



*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 62-2024

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/05/2024

Objet : M57 - fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre- ANNULE ET REMPLACE LE 622024

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 31/05/2024 Agent de transmission : Agnes RONDEAU

Acte : DBU\_\_00572\_\_DM2\_\_2024.xml

Annexes :

1 - 62-2024\_Virement de crédit n°1.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20240524-62-2024-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/05/2024